



Paris, le 3 novembre 2021

Le Syndicat des énergies renouvelables salue les mesures gouvernementales pour accélérer le développement du photovoltaïque

Alors que le rapport de RTE « Futurs énergétiques 2050 », publié le 25 octobre dernier, a rappelé le rôle essentiel que devra jouer la filière solaire dans la transition énergétique, le Gouvernement annonce de nouvelles mesures pour accélérer le développement du photovoltaïque.

Avec près de 1 800 MW raccordés sur les douze derniers mois, portant la capacité totale à plus de 12 GW à ce jour, la filière solaire française a démontré son fort dynamisme et sa capacité à changer d'échelle pour être à la hauteur des enjeux liés à la décarbonation de l'économie et la lutte pour le climat.

Afin de tenir les objectifs que la France s'est fixés, la puissance du parc solaire devra être multipliée par trois dans la prochaine décennie et par au moins sept d'ici à 2050.

Pour respecter cette trajectoire, il était nécessaire d'améliorer l'accès au foncier et de simplifier les procédures administratives. Le plan d'actions qui vient d'être annoncé ce jour par la ministre de la transition écologique Barbara Pompili va dans le bon sens et doit être salué.

Les besoins en foncier de la filière photovoltaïque pour atteindre les objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sont estimés à moins de 30 000 hectares d'ici 2028, dans un pays qui en compte 55 millions. Paradoxalement, alors que la France est le plus grand territoire d'Europe, du fait des contraintes réglementaires qui s'imposent au solaire, il est difficile de trouver des terrains pour les centrales au sol : 51% du territoire est classé agricole, 40% est boisé et les développeurs doivent se concentrer exclusivement sur les 9% restants de sols artificiels qui par définition sont souvent occupés.


Pour **Xavier Daval, Vice-président du SER en charge de la filière solaire**, « *Les mesures présentées ce jour constituent un signal positif pour la filière. Nous soutenons en particulier les mesures de simplification administrative et celles qui permettront de valoriser les surfaces artificialisées ou dégradées. Mais nous devons aussi entamer une réflexion sur l'utilisation d'autres types de foncier, notamment agricole, afin d'atteindre les objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie* ».

Contact presse :

Gilles CORMAN
gilles.corman@enr.fr
01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Julie CHAOUAT :
jchaouat@lebureaudecom.fr
06 84 38 12 21

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables

